

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°23/27 du 10/05/2023

N° 23/43

Le QUATORZE décembre de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Anne-Claire CAMAIN, Eric GEORGET, Corinne LACOSTE, Hubert MARTY, Nathalie MONTADAT, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT,

Procurations : Marie-Laure BOUCHERET à Corinne LACOSTE

Absents : Jean-Jacques ALMERO, Julie COLLANGE, Mathilde PEYREGA, Pierre ROGNANT, Sandrine VANCOPPENOLLE, Laurent ZANDONA

Date de convocation : 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : Madame Anne-Claire CAMAIN

-----  
**Objet : Construction d'un columbarium – Demande de subvention**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil qu'il ne reste plus qu'une place disponible dans le columbarium et qu'il est donc nécessaire de prévoir la construction d'un second édifice identique au précédent de 9 places.

Madame le Maire présente les devis des entreprises «Didier & Dominique ALBERT» d'un montant de 4 070 € HT et LEZ' ARTS DES JARDINS d'un montant de 682.50 HT et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût total est estimé à 4 752.50 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** :

- **ACCEPTE** les devis ci-dessus présentés pour un montant total de 4 752.50 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental et à signer tous les actes afférents à ce dossier en vue de l'obtention d'une aide au taux le plus large possible,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme en mairie, le 14 décembre 2023.

Fait à Goyrans, le 14 décembre 2023.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans